

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le



ID : 064-216404228-20240202-DEL_24_02_02_23-DE

SPL

DES PYRENEES ATLANTIQUES

PROJET DE RAPPORT AUX ASSEMBLEES DELIBERANTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ACTIONNAIRES

*SPL des Pyrénées-Atlantiques
Exercice 2022*

Conformément à l'article L.1524.5 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le présent rapport a pour objet de présenter la situation générale de la société au terme de l'exercice 2022.

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le



ID : 064-216404228-20240202-DEL_24_02_02_23-DE

SOMMAIRE

1	PRÉSENTATION DE LA SPL	5
1.1	Historique - objet social - domaines d'activité - siège social	5
1.2	Composition du capital	5
1.3	Gouvernance et personnel de la société	7
1.3.1	Président et directeur général	7
1.3.2	Conseil d'administration	7
1.3.3	Personnel	7
2	ACTIVITES DE LA SPL - SITUATION FINANCIERE	8
2.1	Activités et opérations principales	8
2.1.1	Activités	8
2.1.2	Opérations de l'année	9
2.2	Les comptes de l'exercice	9
2.3	La structure financière de la société	9
2.4	Orientations stratégiques	10
3	FILIALES ET PARTICIPATION	10
4	EVOLUTIONS STATUTAIRE ET DE L'ACTIONNARIAT	10
4.1	Evolutions statutaires	10
4.2	Évolution de l'actionnariat	10
5	BILAN DE GOUVERNANCE	11
5.1	Conseil d'Administration	11
5.2	Assemblées Générales	12
5.3	Contrôle externe	12
6	PRINCIPAUX RISQUES ET CONTRÔLES DONT FAIT L'OBJET LA SEPA	12
6.1	Principaux risques et incertitudes	12
6.1.1	Risques financiers	12
6.1.2	Risques juridiques	12
6.1.3	Risques conjoncturels	12
6.2	Contrôle	13
7	CONTROLE ANALOGUE	13
8	ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LA COLLECTIVITÉ ET LA SOCIÉTÉ	14
	ANNEXES	15
	Annexe 1 : Bilan	15
	Annexe 2 : Compte de résultat	17
	Annexe 3 : Compte de résultat analytique	19
	Annexe 4 : Résultats du dernier exercice	20

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le



ID : 064-216404228-20240202-DEL_24_02_02_23-DE

1. PRÉSENTATION DE LA SPL

1.1 Historique – objet social – domaines d’activité – siège social

La SPL des Pyrénées-Atlantiques est une société publique locale créée le 21 avril 2022.

Selon l’article 2 des statuts, « elle a pour objet, exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire, d’apporter une offre globale en termes :

- D’aménagement du territoire en espace urbain, rural ou naturel, Ceci, notamment en vue de la requalification et développement des centres villes et centres bourgs, de l’amélioration du cadre de vie et de l’habitat dans le cadre d’opérations de revitalisation territoriale ou autres, du développement des équipements touristiques et de loisirs, du développement économique, et de contribuer au développement durable et à la préservation de l’environnement ;
- De construction, rénovation, restauration, démolition, entretien d’équipements publics, bâtiments et infrastructures. Ceci, y compris pour contribuer au développement de l’offre d’habitat et au renouvellement résidentiel, au développement de l’offre médico-sociale, au développement économique, ainsi qu’à l’amélioration de l’offre d’équipements publics.

Dans ces domaines, la société pourra réaliser ou prêter assistance pour :

- Des études, conseils et analyses ;
- Des opérations d’aménagement au sens de l’article L300-1 du code de l’urbanisme ;
- Des opérations de construction, de rénovation, de restauration, de démolition, d’entretien de tout immeuble, local ou ouvrage ;
- L’exploitation, la gestion, l’entretien et la mise en valeur d’immeubles, ouvrages et équipements.

Plus généralement, la société pourra accomplir toutes les opérations financières, juridiques, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières qui peuvent se rattacher directement ou indirectement à l’objet social.

Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation. »

Son siège social est fixé 238 boulevard de la Paix – 64000 PAU.

1.2 Composition du capital

Le capital social de 225 000 euros, divisé en 2 250 actions d’une valeur nominale de 100,00 €.

La répartition du capital est au 31/12/2022 :

COMPOSITION DU CAPITAL DE LA SPL**AU 31 décembre 2022****capital : 225.000,00 €****valeur de l'action : 100,00 €**

<u>ACTIONNAIRES (58)</u>	Nombre d'actions	Montants en euros	% détenu	% détenu dans la catégorie	Postes administrateurs
CONSEIL GENERAL DES PYRENEES ATLANTIQUES	1 820	182 000,00 €	80,89%		6
ASSEMBLEE SPECIALE DES COMMUNES & CC (57) :	430	43 000,00 €	19,11%		1
<i>Communauté de Communes du BÉARN DES GAVES</i>	25	2 500,00 €	1,11%	5,81%	
<i>Mairie de SAUVETERRE-DE-BEARN</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Mairie de NAVARENX</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Mairie de SALIES DE BEARN</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Communauté de Communes HAUT BÉARN</i>	25	2 500,00 €	1,11%	5,81%	
<i>Commune d'ARETTE</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Ville d'OLORON-SAINTE-MARIE</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Commune de BEDOUS</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Commune de MOUMOUR</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Communauté de Communes LACQ-ORTHEZ</i>	25	2 500,00 €	1,11%	5,81%	
<i>Mairie d'ARTIX</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Mairie de MOURENX</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Commune de MONEIN</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Ville d'ORTHEZ</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Communauté de Communes LUYS EN BEARN</i>	25	2 500,00 €	1,11%	5,81%	
<i>Mairie de GARLIN</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Mairie de SAUVAGNON</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Communauté de Communes NORD EST BEARN</i>	25	2 500,00 €	1,11%	5,81%	
<i>Ville de MORLAAS</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Mairie de BUROS</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Mairie de LEMBEYE</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Mairie de NOUSTY</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Mairie de PONTACQ</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Mairie de GOMER</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Mairie de NAY</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Ville de BODES</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Mairie de COARRAZE</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Communauté de Communes VALLEE D'OSSAU</i>	25	2 500,00 €	1,11%	5,81%	
<i>Ville d'ARUDY</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Mairie de LARUNS</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES</i>	50	5 000,00 €	2,22%	11,63%	
<i>Ville de BILLERE</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Ville de BIZANOS</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Mairie de LESCAR</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Mairie de LONS</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Ville de JURANCON</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Ville de PAU</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Mairie d'AHETZE</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Ville d'ANGLET</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Ville d'ARCANGUES</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Ville d'ASCAIN</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Ville de BIDART</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Ville du BOUCAU</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Mairie de BRISCOUS</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Mairie de CAMBO LES BAINS</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Ville d'ESPELETTE</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Ville d'HASPARREN</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Ville de SAINT JEAN PIED DE PORT</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Ville de SAINT JEAN DE LUZ</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Commune de SAINT PÉE SUR NIVELLE</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Mairie de SAMES</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Mairie de SARE</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
<i>Ville de VILLEFRANQUE</i>	5	500,00 €	0,22%	1,16%	
TOTAL	2 250	225 000,00 €	100,00%		7

1.3 Gouvernance et personnel de la société

1.3.1 Président et directeur général

La dissociation des fonctions de Président et Directeur Général a été décidée par le conseil d'administration du 11 avril 2022.

Le mandat de Directeur Général a été confié à M. Nicolas FREIDA par décision du conseil d'administration du 11 avril 2022 jusqu'au 31 décembre 2027.

Le Directeur Général ne perçoit pas de rémunération pour l'exercice de son mandat.

Le mandat de Président a été confié à M. Philippe ECHEVERRIA par décision du conseil d'administration du 11 avril 2022, pour la durée de son mandat de représentant du Département.

Le Président ne perçoit pas de rémunération pour l'exercice de son mandat.

1.3.2 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration au 31/12/2022 est composé de la manière suivante :

Administrateur	Représentant
DEPARTEMENT DES PYRENNES ATLANTIQUES	Monsieur Jean ARRIUBERGÉ
	Madame Marie-Pierre CABANNE
	Monsieur Philippe ECHEVERRIA
	Madame Laure LABORDE
	Madame Isabelle LAHORE
	Monsieur Marc SALANAVE-PEHE
ASSEMBLEE SPECIALE DES COLLECTIVITÉS	Monsieur Christian DEVEZE

1.3.3 Personnel

Dans l'attente du transfert des contrats de travail des salariés de la SEPA vers le GE EPL des Pyrénées-Atlantiques auquel a adhéré la SPL, les salariés de la SEPA ont été mis à disposition de la SPL aux termes d'une convention applicable à compter de la création de la SPL, et jusqu'au 1^{er} juillet 2022.

Au 1^{er} juillet 2022, les contrats de travail des salariés de la SEPA ont été transférés vers le GE.

A compter du 1^{er} juillet 2022, une nouvelle convention mettant les salariés du GE à la disposition de la SPL a donc pris le relais.

Au 1^{er} juillet 2022, le GE comptait 35 salariés :

- 34 salariés transférés de la SEPA ;
- M. Nicolas FREIDA, embauché en CDI en qualité de directeur de la structure (à temps partiel jusqu'au 30/09/2022, date de sa démission du GE SCET, puis à temps complet ensuite).

La liste des postes transférés au 1^{er} juillet 2022 est la suivante :

- 1 directrice administrative et financière
- 1 directrice juridique
- 1 directeur opérationnel construction, immobilier et gestion patrimoniale
- 1 Cheffe de projet Aménagement et Renouvellement Urbain
- 1 chargé de mission R&D
- 1 responsable RH
- 1 chef comptable
- 1 Comptable
- 1 juriste
- 10 Chargé d'opérations
- 3 Chargés d'opérations juniors
- 1 Chargée d'études
- 1 conducteur de travaux
- 1 Assistante de chargés d'opérations / Chargée de commercialisation
- 8 Assistantes de chargés d'opérations
- 1 assistante chargée de l'accueil et de la convivialité

2 ACTIVITES DE LA SPL - SITUATION FINANCIERE

2.1 Activités et opérations principales

2.1.1 Activités

Le chiffre d'affaires opérationnel s'établit à 275 k€ en 2022 et se décompose de la manière suivante :

- sur le segment **aménagement** : 4 études d'aménagement résidentiel à Bidart, Buros, Jurançon et Pontacq soit 26 k€ % représentant 10% du chiffre d'affaires
- sur le segment **équipement public** : 10 contrats soit 249 k€ dont 189 k€ pour l'opération de restructuration du domaine skiable de Gourette, représentant 90% du chiffre d'affaires

A la clôture de l'exercice, 14 contrats ont été signés pour une somme totale de rémunération de 991k€ dont la moitié de ces contrats confiés par le CD64 pour 788 k€ :

L'ensemble de ces contrats sont répartis sur le territoire de la manière suivante :

- 2 contrats représentant 51% de la rémunération en Vallée d'Ossau
- 5 contrats représentant 16% de la rémunération au Pays Basque
- 2 contrats représentant 11% de la rémunération en Haut Béarn
- 1 contrat représentant 17% de la rémunération qui se réalise sur l'ensemble territoire
- 4 contrats représentant 4 % de la rémunération au sein des territoires Lacq-Orthez et Nord Est Béarn

Ville d'OLORON-SAINTE-MARIE

ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LA COLLECTIVITÉ ET LA SOCIÉTÉ

- Apports en compte courant d'associé :

Néant

- Garanties d'emprunt :

Néant

- Liste des contrats :

Réhabilitation et transformation de "LA FRICHE" - Oloron-Sainte-Marie	96 013,50
Total OLORON SAINTE MARIE	96 013,50

2.1.2 Opérations de l'année

	Territoire	Nom Opération	Donneur d'ordre	Rem forfaitaire
Aménagement				
	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Etudes préalables église 3 couronnes et secteur lavoir - Bidart	BIDART	44 010 €
	Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées	Etude préalable aménagement "BORJA" - Jurançon	JURANCON	16 875 €
	Communauté de Communes du Nord Est Béarn	Etudes préalables aménagement centre-bourg - Buros	BUROS	12 338 €
Equipements publics				
	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Rénovation du chantier naval Socoa - Ciboure	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES	75 000 €
		Maison de Sante - Villefranque	VILLEFRANQUE	10 050 €
		Restructuration extension mairie Villefranque	VILLEFRANQUE	15 600 €
		Travaux amélioration accueil parking Ley - Station Gourette	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES	34 175 €
	Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées	Extension du centre Nelson Paillou - Pau	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES	6 900 €
	Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau	Restructuration du domaine skiable de Gourette 2022-2023	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES	471 475 €
		AMO accueil Prytanée Pays Basque au Lycée Cantau - ANGLET	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES	13 988 €
	Communauté de Communes du Haut-Béarn	Réhabilitation et transformation de "LA FRICHE" - Oloron-Sainte-Marie	OLORON SAINTE MARIE	96 014 €
		Construction du nouveau centre de déneigement à La Pierre Saint Martin - Arette	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES	16 800 €
		Etude de programmation du projet de réhabilitation du Belvédère - Mourenx	MOURENX	7 575 €
	PYRENEES ATLANTIQUES	Réhabilitation 27 ouvrages de franchissement - Département	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES	169 950 €
TOTAL				990 749 €

2.2 Les comptes de l'exercice

Le résultat 2022 de la SPL s'établit à +14 k€ et se décompose :

- ✓ Résultat d'exploitation : +18 k€,
- ✓ Résultat financier : +0.2 k€,
- ✓ Résultat exceptionnel : 0 k€.

Eléments marquants du compte de résultat :

La société a été créée le 21 avril 2022, ce premier exercice comptable portera donc sur 8 mois et 9 jours.

La SPL n'a pas vocation à se constituer des fonds propres importants dans la mesure où elle ne peut investir ou réaliser d'opérations en propre, et que son objectif est de présenter des comptes relativement à l'équilibre. Le résultat est conforme aux objectifs.

Salaires et charges sociales : 202 k€

Ce poste intègre le coût de mutualisation du personnel de la SEPA (30 K€) jusqu'au 30 juin puis du GE à partir du 1^{er} juillet (173 K€) soit 3.8 ETP. Il est précisé que le coefficient de facturation définitif du GE applicable aux salaires bruts de l'heure travaillée s'élève à 2.03. Pour rappel ce coefficient vise à couvrir les charges patronales, la masse salariale des membres permanents et celle relative au temps de travail non affectable ainsi que les dépenses de fonctionnement du GE.

2.3 La structure financière de la société

Capitaux propres : 239 k€, soit un ratio de rentabilité financière à 106%.

Provisions pour risques : 0 k€

Provisions pour charges : 0 k€ :

Dettes Financières : 0 k€

Dettes d'exploitation : 701 k€.

Dettes diverses : 6 491 k€ au titre des avances versées par nos mandants.

Produits constatés d'avance : 0 K€

2.4 Orientations stratégiques

La SPL continue son développement en 2023 avec la signature de nouveaux contrats et l'entrée au capital de nouvelles communes : cf. développements au paragraphe 4.2

3 FILIALES ET PARTICIPATION

La nature juridique et l'objet de la SPL ne lui permettent pas de constituer des filiales et de prendre des participations dans d'autres sociétés.

4 EVOLUTIONS STATUTAIRE ET DE L'ACTIONNARIAT

4.1 Evolutions statutaires

Aucune modification des statuts n'est intervenue au cours de l'exercice 2022.

4.2 Évolution de l'actionnariat

Au cours de l'exercice 2022, l'agrément aux cessions d'actions du Département des Pyrénées-Atlantiques suivantes a été donné :

- Cession à la Région Nouvelle Aquitaine de 50 actions à la valeur nominale unitaire de 100 euros, soit un total de 5000 euros ;
- Cession à la Commune de Biarritz de 5 actions à la valeur nominale unitaire de 100 euros, soit un total de 500 euros ;
- Cession à la Commune d'Halsou de 5 actions à la valeur nominale unitaire de 100 euros, soit un total de 500 euros ;
- Cession à la Commune de Poey de Lescar de 5 actions à la valeur nominale unitaire de 100 euros, soit un total de 500 euros ;
- Cession à la Commune de Saint-Palais de 5 actions à la valeur nominale unitaire de 100 euros, soit un total de 500 euros ;
- Cession à la Commune de Serres-Castet de 5 actions à la valeur nominale unitaire de 100 euros, soit un total de 500 euros ;

Ces cessions n'ont pas été finalisées au cours de l'exercice 2022.

En 2023, les collectivités suivantes sont entrées dans le capital de la SPL suite aux agréments donnés en 2022 :

- Commune d'Halsou
- Commune de Serres-Castet
- Commune de Poey-de- Lescar
- Commune de Saint-Palais
- Commune de Biarritz

Les entrées de la région Nouvelle-Aquitaine et de la commune de S finalisation.

La composition du Conseil d'Administration (perte d'un siège du Département au profit de la Région) et la désignation du représentant de la SPL au poste de secrétaire du GE (qui fera suite à la perte de siège du représentant du Département précédemment désigné secrétaire), devront faire l'objet d'une actualisation lorsque la cession d'actions à la Région aura été formalisée.

5 BILAN DE GOUVERNANCE

5.1 Conseil d'Administration

Au cours de l'année 2022, deux conseils d'administration se sont tenus :

Le conseil d'administration du 11 avril 2022 a notamment :

- rappelé la composition du conseil d'administration,
- élu le président du conseil d'administration,
- décidé la dissociation des fonctions de Président et Directeur Général et désigné le Directeur Général,
- validé le règlement intérieur,
- désigné les membres du comité stratégique,
- autorisé l'adhésion de la SPL au GE EPL des Pyrénées-Atlantiques,
- désigné le représentant de la SPL au GE,
- autorisé la signature de la convention de mise à disposition des salariés du GE,
- approuvé le règlement de passation des marchés présenté,
- autorisé la signature des contrats de bail pour l'utilisation des locaux de la SEPA,
- autorisé l'adhésion de la SPL à la SCET,
- autorisé la signature des contrats d'assurance.

Le taux de participation à ce conseil était de 100 % (6 administrateurs présents et un ayant donné un pouvoir).

Le conseil d'administration du 8 décembre 2022 a notamment :

- présenté les opérations signées et celles à venir,
- approuvé les modèles de rémunération,
- validé le principe de mutualisation des charges de fonctionnement et d'investissement au sein du GE,
- pris acte du budget prévisionnel du GE et validé le coefficient de facturation prévisionnel pour 2023,
- donné l'agrément aux cessions d'actions listées supra,
- confié ses missions au comité stratégique.

Le taux de participation à ce conseil était de 100 % (dont un administrateur participant par visioconférence).

Les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération pour l'exercice de leur mandat.

Les Président et Directeur Général ne perçoivent aucune rémunération pour l'exercice de leur mandat.

5.2 Assemblées Générales

Aucune assemblée générale ne s'est tenue au cours de l'année 2022, année de création de la société.

5.3 Contrôle externe

La SPL n'a fait l'objet d'aucun contrôle externe au cours de l'année 2022.

6 PRINCIPAUX RISQUES ET CONTRÔLES DONT FAIT L'OBJET LA SEPA

6.1 Principaux risques et incertitudes

6.1.1 Risques financiers

Les délais de paiement des clients de la SPL représentent le principal risque financier, pouvant peser sur la trésorerie de la société et impacter négativement son fond de roulement.

Un suivi des encaissements et des processus de relances clients est mis en place pour encadrer ce risque.

6.1.2 Risques juridiques

Il n'y a pas de contentieux en cours à ce jour.

Aucune provision n'a été inscrite au cours de l'exercice en l'absence de risque identifié, élément confirmé par la certification des comptes par le commissaire aux comptes.

6.1.3 Risques conjoncturels

L'exercice 2023 des entreprises publiques locales devrait s'inscrire dans une tendance globalement positive, malgré les effets de facteurs exogènes, liés à la situation géopolitique et à la conjoncture économique nationale et internationale.

En 2023, les EPL retrouvent un niveau d'activité régulier et des situations financières stables. La dynamique est notamment portée par la solidité des sociétés intervenant dans les domaines d'intervention historiques que sont l'aménagement et l'immobilier d'entreprise ainsi que l'habitat, mais aussi par la croissance soutenue observée dans l'environnement et les réseaux.

Si des fragilités persistent dans certains secteurs d'activité, comme la mobilité et le stationnement, ainsi que le tourisme, la culture et les loisirs, l'économie mixte locale a dépassé en 2022 le niveau d'activité atteint avant le déclenchement de la crise sanitaire.

Le surplus d'activité s'accompagne en outre de bénéfices pour la majorité des EPL et l'emploi se situe à son niveau le plus haut depuis nombre d'années.

Les EPL ont profité de la séquence pour assainir leurs finances éprouvées par le ralentissement de l'activité économique en 2020, voire en 2021 dans certaines branches d'activité.

Les montants de trésorerie sont perçus très majoritairement comme suffisants, les fonds propres ont été pour partie reconstitués, tandis que le remboursement de la dette contractée, dont les prêts garantis par l'Etat, suscite de moins en moins d'inquiétudes.

Ayant retrouvé des marges de manœuvre, les différentes sociétés ont pu initier de nouveaux cycles, en coopération avec leurs partenaires et avec le soutien des collectivités territoriales qui en sont actionnaires.

Il convient cependant d'objecter que les EPL restent pénalisées par la conjoncture économique nationale.

Les préoccupations qui demeurent sont notamment l'augmentation des travaux, et le durcissement des conditions d'approvisionnement.

6.2 Contrôle

La SPL n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de l'article 17 de la loi « Sapin 2 » n°2016-1691 du 9 décembre 2016 ; elle n'a en outre pas fait l'objet de contrôle au titre de l'article 3 de la même loi.

7 CONTROLE ANALOGUE

Les modalités du contrôle analogue sont contenues dans le règlement intérieur de la SPL des Pyrénées-Atlantiques, approuvé par décision du Conseil d'Administration du 11 avril 2022.

Plusieurs types de contrôles sont exercés sur la SPL par les actionnaires :

- Un contrôle organique exercé par la participation directe ou indirecte de toutes les collectivités au conseil d'administration, à l'assemblée spéciale et à l'assemblée générale.
- Un contrôle en matière d'orientations stratégiques et de gouvernance de la société exercé par le conseil d'administration.
- Un contrôle en matière de gouvernance et de vie sociale exercé par le conseil d'administration, l'assemblée spéciale des actionnaires minoritaires, le comité stratégique (composé du Président du CA, de deux administrateurs de la SPL désignés par le CA, de trois représentants de l'assemblée spéciale qui ne disposent pas d'un siège au conseil d'administration, du directeur général).
- Un contrôle sur les opérations exercé par chaque collectivité actionnaire contractante, le comité stratégique, le conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2022, se sont tenus :

- Un comité stratégique :

Le 14 novembre, ayant vocation à faire un point sur le développement de la Société et les opérations signées à la date du comité, les modalités de facturation des contrats et la gestion des temps passés par les collaborateurs, et la mutualisation des charges au sein du Groupement EPL des PA.

- Deux assemblées spéciales :

Le 2 avril, ayant vocation à présenter la SPL (ses domaines d'intervention, le personnel mis à sa disposition, son Président et son représentant au Conseil d'Administration), l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 11 avril 2022 et les consignes de vote, le règlement intérieur, les membres du comité stratégique, l'adhésion de la SPL au GE EPL des PA, le règlement de passation des marchés, les conventions à autoriser.

Le 8 décembre, ayant vocation à présenter les opérations signées à cette date, les opérations futures pré-identifiées, l'ordre du jour et le dossier du Conseil d'Administration du 8 décembre.

8 ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LA COLLECTIVITÉ ET LA SOCIÉTÉ

Annexe propre à chaque collectivité

ANNEXES

Annexe 1 : Bilan

Bilan Actif		31/12/2022			Net	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net		
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions brevets droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, mat. et outillage indus.					
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations évaluées selon mise en équival.						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
	TOTAL (II)					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et Acomptes versés sur commandes					
	CREANCES (3)					
	Créances clients et comptes rattachés	193 709		193 709		
	Autres créances	119 143		119 143		
Capital souscrit appelé, non versé						
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT						
DISPONIBILITES	7 113 105		7 113 105			
Charges constatées d'avance	4 448		4 448			
	TOTAL (III)	7 430 406		7 430 406		
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	7 430 406		7 430 406		
	(1) dont droit au bail					
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an					
	(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif		31/12/2022	
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	225 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	13 851	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	238 851	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	663 842	
	Dettes fiscales et sociales	36 902	
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	6 490 810		
Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes	7 191 555	
Ecart de conversion passif			
	TOTAL PASSIF	7 430 406	
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	13 851,47	0,00
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		7 191 555	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Annexe 2 : Compte de résultat

Compte de résultat				31/12/2022		
		France	Exportation	8 mois	0 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises					
	Production vendue (Biens)					
	Production vendue (Services et Travaux)	274 981		274 981		
	Montant net du chiffre d'affaires	274 981		274 981		
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits					
Total des produits d'exploitation (1)				274 981		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock					
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock					
	Autres achats et charges externes			256 739		
	Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales du personnel Cotisations personnelles de l'exploitant					
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir					
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant					
	Dotations aux provisions					
	Autres charges					
	Total des charges d'exploitation (2)				256 739	
	RESULTAT D'EXPLOITATION				18 243	